



CANNABIS SANS FRONTIÈRES
(ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE)
MOUVEMENT POUR LES LIBERTÉS

Mercredi 1 décembre 2010

Communiqué N°42 : Assassinat déguisé en suicide ou application de la loi ?

Nous condamnons fermement la décision scandaleuse de Mme Esther Waeber Kalbermatten, qui maintient Bernard Rappaz en détention, dans un bras de fer où elle se pare des meilleures intentions avec l'envoi d'une lettre motivant sa décision et l'invitant à interrompre sa grève de la faim... pour qu'il effectue sa peine. Parfois l'hypocrisie n'a pas de limite, surtout s'il s'agit d'un assassinat déguisé en suicide !

Pourtant, suite au rapport du médecin de l'hôpital carcéral de Genève, la justice valaisanne vient d'ajourner sine die le procès de Bernard Rappaz initialement fixé au 3 décembre 2010, considérant qu'il n'était pas en mesure de comparaître pour raison de santé.

Dès lors, il paraît logique que les autorités valaisannes auraient pu et devraient accéder à la demande de l'avocat de Bernard Rappaz concernant une nouvelle suspension de peine.

Le nouveau refus de Mme Esther Waeber Kalbermatten résonne comme un flagrant désaveu des règles des droits humains fondamentaux... comme défendus par cet article 92 du Code Pénal suisse qui stipule simplement : *Art. 92 / Interruption de l'exécution : L'exécution des peines et des mesures peut être interrompue pour un motif grave.*

Nous demandons que soit étudiée d'urgence par toute autorité compétente, son ultime position, l'exécution de sa peine contre une suspension de six mois afin d'être en situation physique de satisfaire aux conditions normales de détention.

Il en va de la vie ou de la mort d'un homme. Chaque seconde qui passe est une seconde de trop.

Aujourd'hui, mercredi 1 décembre, tous à Genève, devant l'Hôpital Universitaire à 19h, pour une veillée nocturne aux bougies.

Et rendez-vous samedi 4 décembre à Paris, à la Fontaine Saint Michel de 16h à 18h.

Nous persistons néanmoins à espérer qu'un sursaut d'humanité permettra d'arrêter à temps cette mise à mort.

Pour s'informer et agir :

► <http://supportrappaz.org>

► <http://www.facebook.com/group.php?gid=366730963469&ref=ts>

► Une vidéo à faire tourner : <http://bitin.fr/deux/il-faut-liberer-bernard-rappaz.html>

► Un site pour poster des commentaires de protestation : <http://worldradio.ch/wrs/news/switzerland/growing-concerns-for-rappazs-health.shtml>

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <contact@cannabissansfrontieres.org> ; <http://cannabissansfrontieres.org>